

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 132-24

Le 12 novembre 2024

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Primo Water Corporation (PRMW1) Plan d'arrangement

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Primo Water Corporation (NYSE : PRMW) (TSX : PRMW) (« Primo Water ») et une société affiliée à BlueTriton Brands, Inc. (« BlueTriton ») ont annoncé le 4 novembre 2024, la réalisation de leur fusion.

Dans le cadre de cette opération, Primo Water Corporation a annoncé qu'elle changera de nom pour devenir Primo Brands Corporation (« Primo Brands ») et qu'elle utilisera le symbole « PRMB ».

Conformément aux modalités du plan d'arrangement, chaque action ordinaire de Primo Water Corporation sera échangée contre une action ordinaire de catégorie A de Primo Brands Corporation.

Les actions ordinaires de catégorie A de Primo Brands Corporation ont commencé à être négociées à la Bourse de New York (« NYSE ») à compter du lundi 11 novembre 2024.

Les actions ordinaires de Primo Water Corporation seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 12 novembre 2024.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur PRMW1 seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** 13 novembre 2024
- **SYMBOLES DES OPTIONS:** PRMW1 deviendra PRMW2
- **NOMBRE DE CONTRATS:** Inchangé

- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR PRMW2 CONTRAT :** 100 actions ordinaires de catégorie A de Primo Brands Corporation
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** 741623 10 2
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 75,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système négociation de SOLA par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options PRMW1 seront transférées à la classe d'options PRMW2 qui constitue le nouveau livrable.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
PRMW1	PRMW2

Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Patrick Desjardins
 Directeur - Opérations de Marchés Dérivés